

GFI VATEL

GROUPEMENT FORESTIER D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE AU CAPITAL PLANCHER DE 3 192 570 EUROS

SIEGE SOCIAL : PARIS (75009), 24 RUE DE CLICHY

819 362 641 RCS PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2024**

Chers Associés,

Vous avez été convoqués à une assemblée générale ordinaire conformément à la loi et à nos statuts à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Quitus à la gérance.
- Quitus au conseil de surveillance.
- Affectation du résultat.
- Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier.
- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance.
- Mandat du commissaire aux comptes suppléant.

Vous avez entendu la lecture du rapport de la gérance.

Vous avez, par ailleurs, entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice de sa mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier.

Nous vous présentons nos observations sur le rapport de la gérance ainsi que sur les comptes de l'exercice.

1. Sur le rapport de la gérance

Nous vous précisons que :

- le gérant a tenu périodiquement informé le conseil de surveillance des opérations sociales et de leurs résultats par, notamment, la présentation de rapports trimestriels,
- les informations données dans le rapport du gérant et les documents adressés aux associés sur la situation financière n'appellent aucune remarque de la part du conseil de surveillance.

2. Sur les comptes de l'exercice

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, le conseil de surveillance n'a aucune observation à formuler.

Le conseil de surveillance ne voit pas d'objection aux propositions du gérant faites à l'assemblée générale concernant l'affectation du résultat de l'exercice.

3. Sur l'activité du conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le conseil de surveillance a été consulté dans le cadre de l'ensemble des acquisitions relatives dans le rapport de gestion de la gérance et approuve les actions menées au cours de cet exercice.

4. Sur les projets d'investissements et de désinvestissements pour l'année 2024

Nous vous rappelons que la société GFI VATEL va réitérer au cours de l'exercice 2024 l'acquisition des sept forêts précitées.

Le conseil de surveillance soutient les projets d'acquisition et de diversification proposés par la gérance.

Monsieur Nicolas HODOUL
Président du conseil de surveillance

Signé par Nicolas Hodoul
Le 25/06/2024

 Signed with
universign